



PRINCIPES D'ÉQUIVALENCE DU DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (DAS-DomES)

1. Des équivalences pour le diplôme de formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé (DAS DomES) peuvent être octroyées pour les 3 unités de formation appartenant à d'autres programmes de la Section des sciences de l'éducation et de l'Institut universitaire de formation des enseignants et mutualisée dans le cadre du programme de formation DAS DomES.

UF 742861 Besoins pédagogiques particuliers et pratiques d'enseignement

UF 752254 Intervenir auprès d'élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages scolaires

UF F4E40401 Enseignement et apprentissages en contextes d'intégration scolaire

2. Le Comité directeur statue sur l'octroi d'équivalences sur préavis d'une commission d'équivalences.

3. Les équivalences sont octroyées sur la base des PV de notes et des attestations de participation à des formations antérieures.

4. L'*UF 742861 Besoins pédagogiques particuliers et pratiques d'enseignement* est octroyée en équivalence lorsque :

- l'UF a été créditée lors de la formation antérieure à l'Université de Genève (équivalence automatique) ;
- l'étudiant a suivi lors de ses formations antérieures des unités de formation représentant *a minima* 6 crédits ou l'équivalent de 150h de volume de travail sur des thématiques liées aux conditions et pratiques d'enseignement à des élèves déclarés à besoins éducatifs particuliers.

5. L'*UF 752254 Intervenir auprès d'élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages scolaires*

- l'UF a été créditée lors de la formation antérieure à l'Université de Genève (équivalence automatique) ;
- l'étudiant a suivi lors de ses formations antérieures des unités de formation représentant *a minima* 6 crédits ou l'équivalent de 150h de volume de travail sur des thématiques liées à la connaissance de différents troubles et difficultés d'apprentissage, en particulier sur la dyslexie, dysorthographe et dyscalculie.

6. L'*UF F4E40401 Enseignement et apprentissages en contextes d'intégration scolaire*

- l'UF a été créditée lors de la formation antérieure à l'Université de Genève (équivalence automatique) ;
- l'étudiant a suivi lors de ses formations antérieures des unités de formation représentant *a minima* 6 crédits ou l'équivalent de 150h de volume de travail sur des thématiques liées à l'intégration ou l'inclusion scolaire, dont au moins 3 crédits portent sur la fonction spécifique de soutien à l'intégration par des enseignants réguliers ou spécialisés.

Document approuvé par le Comité directeur le 18 février 2019.